

## ÉVOLUTION DE LA SURFACE CANNIÈRE DÉCLARÉE À LA PAC

### Entre 2019 et 2023 : baisse de 1 900 hectares des surfaces déclarées en canne à sucre à La Réunion

La comparaison des surfaces déclarées en canne à sucre entre 2019 et 2023 met en évidence une perte nette de plus de 1 900 hectares en cinq ans. Sur le territoire, ce sont en réalité 2 765 hectares qui ne sont plus déclarés ou reconvertis en une autre culture, compensés en partie par 821 hectares de nouvelles parcelles déclarées en canne.

Une analyse territoriale permet de constater que cette évolution diffère en fonction des bassins canniers. Le secteur de Beaufonds enregistre la plus forte perte nette de surfaces déclarées (- 662 ha), alors que celui de Bois-Rouge affiche une baisse limitée (- 99 ha). Des fiches par bassins permettent de préciser ces résultats.

Le recensement agricole de 2020 a mis en évidence une diminution de la surface en canne à sucre à La Réunion de l'ordre de 3 000 hectares entre 2010 et 2020. Les déclarations annuelles de surfaces des agriculteurs au titre de la PAC, qui couvrent 95 % de la sole cannière de l'île, permettent de réaliser une analyse géomatique à la parcelle afin d'observer dans le temps le devenir de ces parcelles.

La comparaison inter annuelle des registres parcellaires graphiques

Tableau 1 - évolution de la surface en canne déclarée de 2019 à 2023

(en hectares)	2019	2020	2021	2022	2023
Canne déclarée (hors surfaces non agricoles)	20 435	20 292	19 656	19 018	18 515
Diminution nette		- 143	- 635	- 638	- 503

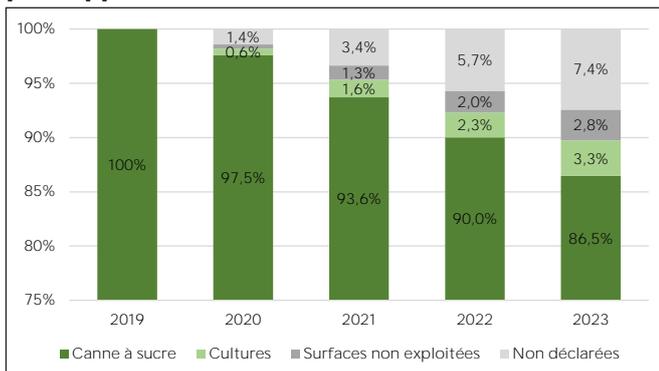
Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 à 2023 - traitement DAAF

(RPG) issus des déclarations PAC, établit qu'entre 2019 et 2023 la surface de canne déclarée a globalement diminué de plus de 1 900 ha (tableau 1).

Des surfaces sont perdues, de nouvelles sont déclarées

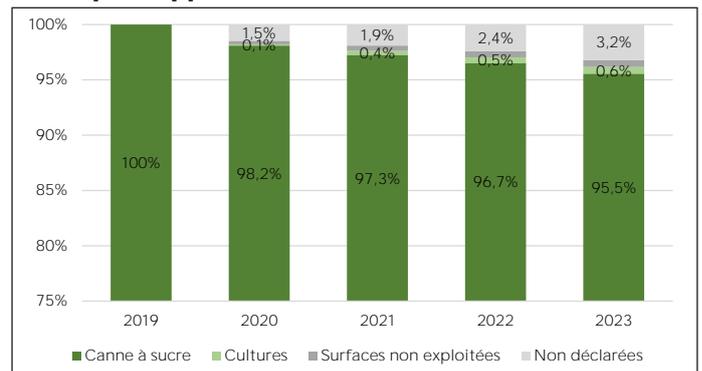
Un suivi annuel permet d'observer comment chaque parcelle est déclarée. La figure 1 compare les surfaces déclarées entre 2019 et 2023 à celles qui étaient déclarées en 2019. Ainsi, seules 86,5 % des surfaces déclarées en canne à sucre en 2019 le sont toujours en 2023. De plus, 3,3% sont déclarées dans une

Figure 1 - Devenir des surfaces de canne à sucre, par rapport à la déclaration de 2019



Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 à 2023

Figure 2 - Origine des surfaces déclarées en canne à sucre par rapport à la déclaration de 2019



Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 à 2023

autre culture, 2,8% le sont en surfaces temporairement non exploitées (SNE), et 7,4 % ne sont plus déclarées.

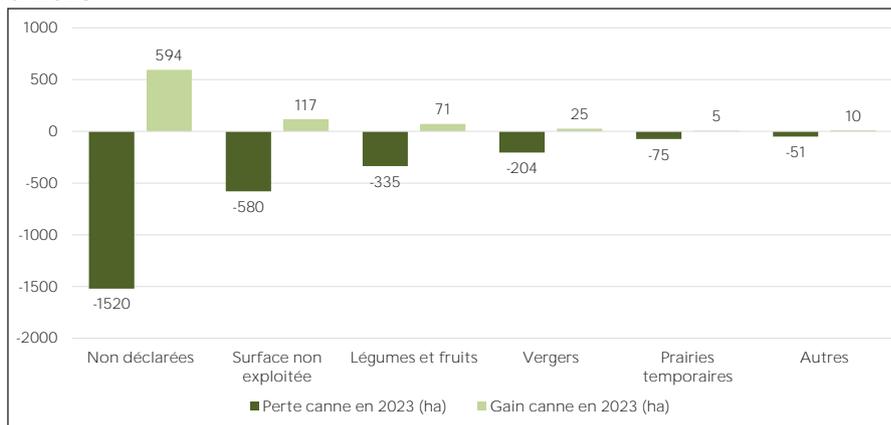
D'un autre côté, la figure 2 montre l'origine des surfaces déclarées en canne chaque année par rapport à 2019. La surface déclarée en canne en 2023 provient à 95,5 % de parcelles qui étaient déjà déclarées en canne en 2019. De plus, 3,2 % proviennent de parcelles qui n'étaient pas déclarées, 0,6 % étaient déclarées en autres cultures, et 0,7 % en surfaces temporairement non exploitées.

La comparaison du RPG 2023 à celui de 2019 établit que 2 765 ha déclarés en canne en 2019 ne le sont plus en 2023. De nouvelles parcelles de canne déclarées en 2023 viennent atténuer cette baisse pour 821 ha, c'est donc une surface de canne déclarée qui diminue de plus de 1 900 ha entre 2019 et 2023 (Figure 3).

### Une reconversion partielle de la sole cannière

Parmi les parcelles qui ne sont plus déclarées en canne en 2023 (2 765 ha), 55 % d'entre-elles ne sont plus déclarées du tout, 21 % le

Figure 3 - Pertes et gains de surfaces en canne en 2023 par rapport à 2019



**Note de lecture :** Ce graphique montre ce que sont devenues les parcelles déclarées en canne en 2019 qui ne le sont plus en 2023 (pertes) et comment étaient déclarées les parcelles qui n'étaient pas en canne en 2019 et qui le sont en 2023 (gains).

Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023 - traitement DAAF

sont en surfaces agricoles temporairement non exploitées, et 24 % sont désormais déclarées en une autre culture (maraîchage, vergers, fourrages, ou autres). La reconversion des parcelles de canne en d'autres productions est donc non négligeable.

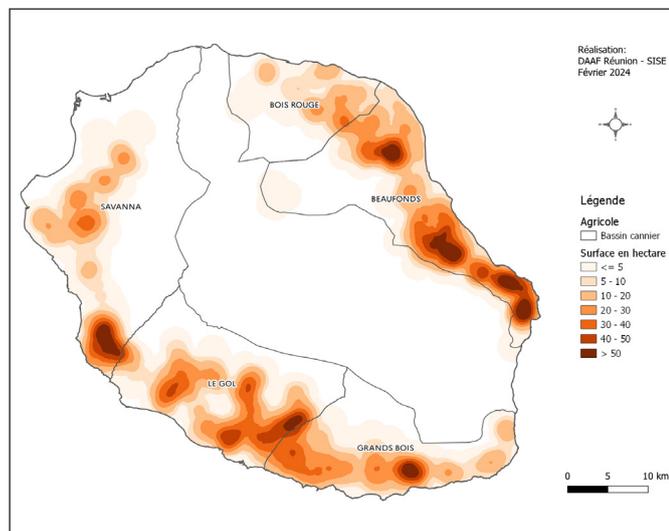
En observant les nouvelles parcelles de cannes déclarées en 2023 (821 ha) qui ne l'étaient pas en 2019, 72 % d'entre-elles étaient absentes du RPG 2019. Cela permet de montrer qu'il existe un phénomène d'entrée et sortie de la déclaration pour quelques centaines d'hectares déclarés à la PAC. L'hypothèse formulée correspond à des parcelles qui sont déclarées

une année, puis ne le sont plus l'année suivante, mais qui restent cultivées en canne et susceptibles de l'être à nouveau dans les années qui suivent.

### Une évolution différente à l'échelle des bassins canniers

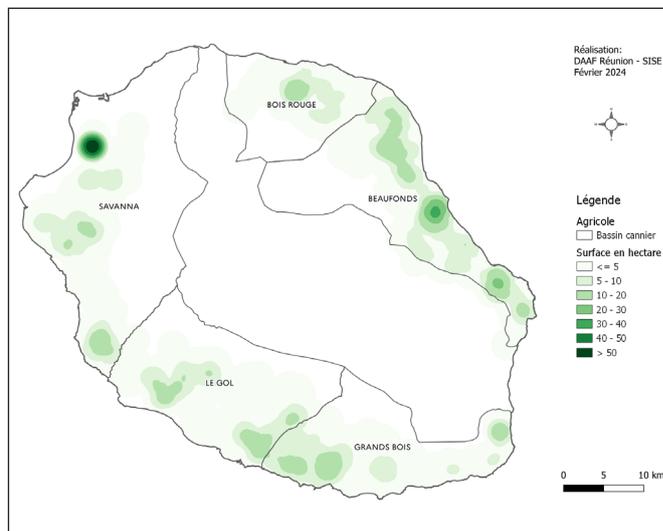
Une analyse géomatique à la parcelle permet de visualiser selon les territoires les surfaces déclarées en canne en 2019 qui ne le sont plus en 2023 (Figure 4). Les zones où se concentrent les baisses de surfaces déclarées en canne à sucre se situent dans les bassins de Beaufonds, du Gol, de Grands-Bois, et le sud du bassin de Savanna. Le bassin de Bois-Rouge enregistre des

Figure 4 - Carte représentant les baisses de surfaces déclarées en canne entre 2019 et 2023



Source : CPCS, ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023

Figure 5 - Carte représentant les gains de surfaces déclarées en canne entre 2019 et 2023



Source : CPCS, ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023

pertes les plus limitées.

Des parcelles non déclarées en canne en 2019 le deviennent en 2023 dans l'ensemble des bassins (Figure 5). Il s'agit des 821 ha évoqués précédemment. Il existe un point particulier dans le secteur de Cambaïa à Saint-Paul qui correspond à des parcelles à nouveau déclarées depuis 2020.

### Un taux de perte et de reconversion plus fort dans le bassin du Gol

En comparant les surfaces déclarées en 2019 et celles déclarées en 2023 par bassin cannier, il est possible de calculer une perte nette de surface en canne et de définir un taux de perte nette (tableau 2).

De la même façon, on considère qu'une parcelle est reconvertie lorsque celle-ci est déclarée en canne en 2019 puis déclarée dans

**Tableau 2 - Taux de perte et de reconversion des surfaces en canne par bassins entre 2019 et 2023**

(en hectares)	Beau-fonds	Bois-Rouge	Grands-Bois	Le Gol	Savanna
Surf. canne 2019	6 722	3 436	3 923	3 862	2 489
Surf. canne 2023	6 060	3 338	3 560	3 337	2 219
Perte nette	- 662	- 98	- 363	- 525	- 270
Taux perte nette	- 9,9 %	- 2,9 %	- 9,3 %	- 13,6 %	- 10,8 %
Surf. reconvertie	198	18	168	198	83
Taux reconversion	2,9 %	0,5 %	4,3 %	5,1 %	3,3 %

Source : CPCS, ASP - registres parcellaires graphiques 2019 à 2023 - traitement DAAF

une autre culture en 2023 (maraîchage, vergers, fourrages et prairies, PPAM, autres cultures). La déclaration en jachère ou surface temporairement non exploitée n'est pas considérée comme une reconversion. Il est possible de calculer un taux de reconversion par bassin (tableau 2).

Le bassin de Bois-Rouge affiche les taux de perte nette et de reconversion les plus faibles (respectivement 2,9 % et 0,5%), alors que le bassin du Gol a un taux de perte

nette de 13,6 % et un taux de reconversion de 5,1 %. En hectares, c'est le bassin de Beaufonds qui a la perte nette la plus importante entre 2019 et 2023, - 662 ha, contre - 98 ha pour le bassin de Bois-Rouge (Figure 7 page suivante).

### Des exploitations cannières aux profils différents

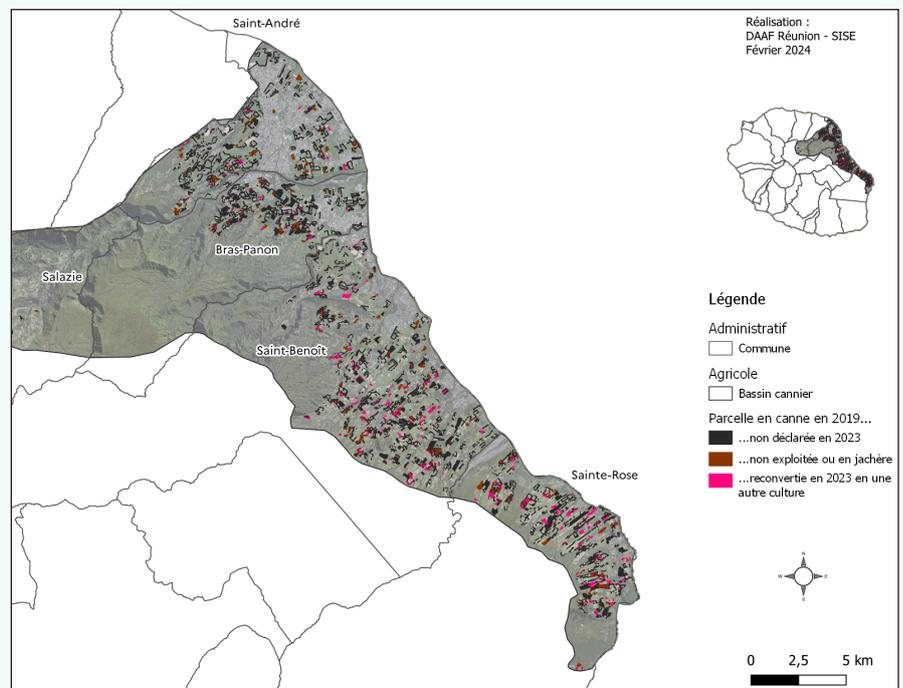
Les fiches d'analyses territoriales qui complètent cette étude ont été réalisées en croisant les données géomatiques des déclara-

### Zoom... Bassin de Beaufonds

La carte ci-contre montre toutes les parcelles du bassin cannier de Beaufonds qui étaient déclarées en canne à sucre en 2019 et qui ne le sont plus en 2023 (Figure 6). Ce sont soit des parcelles qui ne sont plus déclarées par aucun exploitant (476 ha), soit des parcelles déclarées «non exploitées» ou en jachère (258 ha), soit des parcelles reconverties et déclarées en une autre culture (198 ha). Il est à noter tout de même que dans le même pas de temps, de nouvelles parcelles qui n'étaient pas en canne en 2019 ont été déclarées en 2023 (268 ha).

A l'échelle du bassin, c'est la commune de Sainte-Rose qui a le taux de perte le plus élevé. La surface de canne déclarée y a chuté de 15,1 % entre 2019 et 2023

**Figure 6 - Parcelles déclarées en canne en 2019 qui ne le sont plus en 2023 - Bassin de Beaufonds**



Source : IGN - BD Carto et BD Ortho, CPCS, ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023

(- 219 ha). Viennent ensuite Bras-Panon (- 13,9 %), Saint-Benoît (- 8,5 %) et Saint-André (- 5 %). Le taux de reconversion des parcelles de

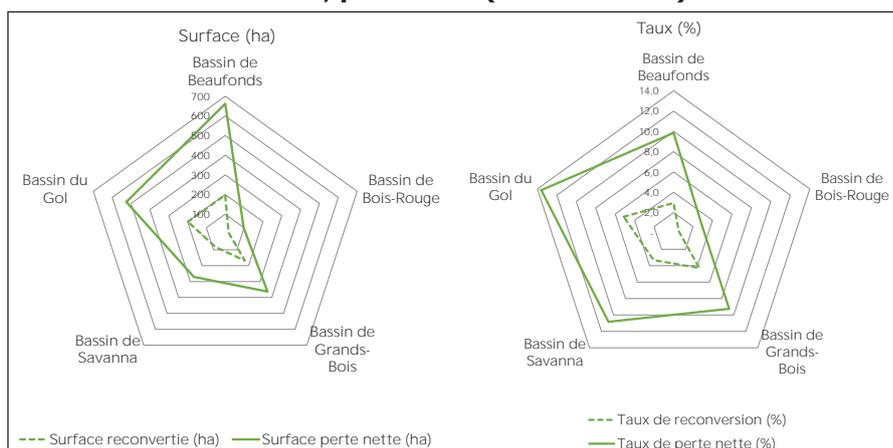
canne à sucre en autres cultures sur la période est également le plus élevé à Sainte-Rose (5,5 %).

tions de surfaces avec celles du recensement agricole de 2020. Elles permettent de caractériser chaque bassin de production et les exploitations cannières qui les composent.

Au sein du bassin de Bois-Rouge, qui a les taux de perte et de reconversion les plus faibles, 65 % des planteurs déclarant des surfaces en canne à sucre à la PAC sont spécialisés à 100 %, et 35 % seulement sont diversifiés (canne et autre production végétale ou animale). La surface médiane des exploitations est de 7,01 ha.

Les exploitations cannières du bassin du Gol, qui a les taux de pertes et de reconversion les plus élevés, ont un profil très différent. 47 % des planteurs de ce territoire sont spécialisés à 100 % en canne, et 53 % sont diversifiés. La surface médiane de ces exploitations est de 4,44 ha.

Figure 7 - Perte nette et reconversion des surfaces en canne déclarées entre 2019 et 2023, par bassin (en ha et en %)



**Note de lecture :** le bassin de Beaufonds a perdu 662 ha de canne déclarée entre 2019 et 2023, dont 198 ha reconvertis en autres cultures. Cela correspond à un taux de perte de 10 % et un taux de reconversion de 3 %.  
Source : CPCS, ASP - registres parcellaires graphiques 2019 à 2023 - traitement DAAF

La dimension économique des exploitations du bassin de Bois-Rouge est plus importante, puisque 17% d'entre-elles ont une production brute standard (voir sources et définitions) supérieure à 100 K€, alors qu'elles ne sont que 5 % dans ce cas dans le bassin du Gol. Elles sont même 53 % à dégager une PBS inférieure à 25 K€ par an dans ce secteur.

Plus nombreuses, plus petites en surfaces et en dimension économique, et plus diversifiées, les exploitations du bassin du Gol ont ainsi un profil plus propice à la reconversion de parcelles ou à l'arrêt de la culture de la canne que celles du bassin de Bois-Rouge.

## Sources et définitions

L'ensemble des calculs de **surfaces en canne à sucre** réalisés dans le cadre de cette étude repose sur l'exploitation des couches géomatiques des surfaces graphiques déclarées à la PAC par les exploitants agricoles. Les surfaces déclarées en «surfaces non agricoles» (chemins d'exploitations, bosquets, affleurements rocheux, etc...) ont été déduites. La surface en canne obtenue correspond donc à la surface déclarée, elle ne prend pas en compte les surfaces qui sont exploitées en canne mais qui ne sont pas déclarées, ni les surfaces non productives nouvellement replantées en canne à sucre.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle

permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Le **taux de perte nette** de surfaces en canne est calculé de la façon suivante :

$$\text{Taux de perte nette} (\%) = \frac{\text{perte nette constatée en 2023 (ha)}}{\text{surface canne 2019 (ha)}}$$

Le **taux de reconversion** des surfaces en canne est calculé de la façon suivante :

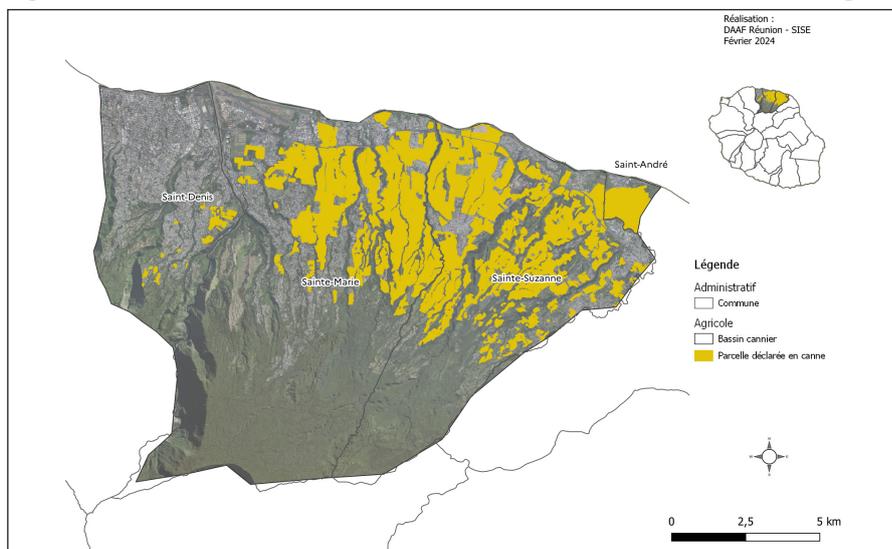
$$\text{Taux de reconversion} (\%) = \frac{\text{surf. reconvertie en 2023 (ha)}}{\text{surf. canne 2019 (ha)}}$$

# ÉVOLUTION DE LA SURFACE CANNIÈRE DÉCLARÉE À LA PAC

## Analyse territoriale - Bassin cannier de Bois-Rouge

En 2023, 163 planteurs déclarent 3 338 ha de canne à sucre dans le bassin cannier de Bois-Rouge, sur une surface médiane de 7,01 ha. 65 % d'entre eux sont spécialisés à 100% dans la culture de canne. Depuis 2019, le nombre d'exploitants déclarant de la canne a baissé de 9 % s'accompagnant d'une baisse des déclarations de surfaces en canne de près de 99 ha.

Figure 1 - Parcelles déclarées en canne à sucre en 2023 - Bassin de Bois-Rouge



Source : IGN - BD Carto et BD Ortho, CPCS, ASP - registre parcellaire graphique 2023

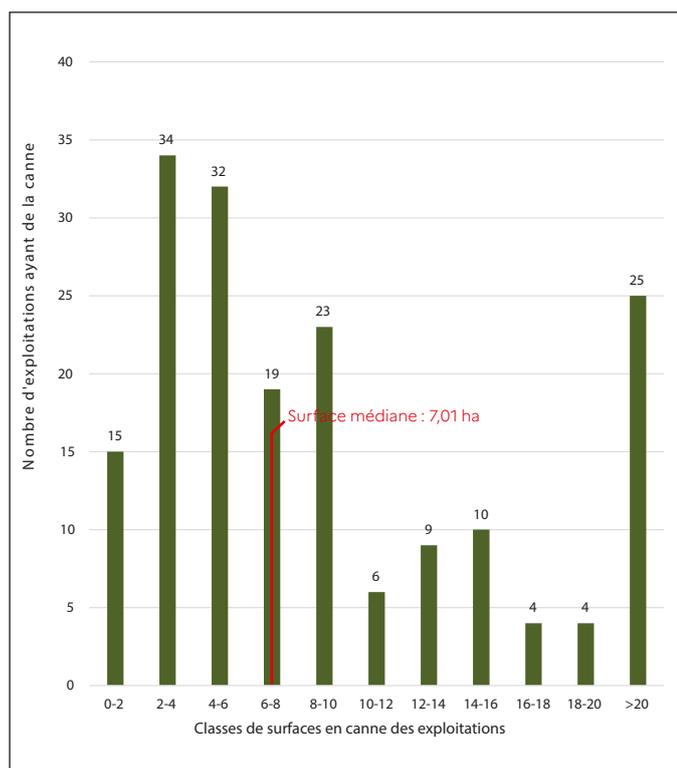
Figure 2 - Évolution des déclarations de surfaces en canne à sucre à la PAC de 2019 à 2023 - Bassin de Bois-Rouge

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de déclarants PAC	231	235	240	241	228
dont déclarant de la canne	180	180	176	173	163
Surface de canne déclarée (ha) hors SNA (*)	3 436	3 429	3 411	3 348	3 338
Évolution nette (année n - année n-1)		-7	-18	-63	-11

Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 à 2023

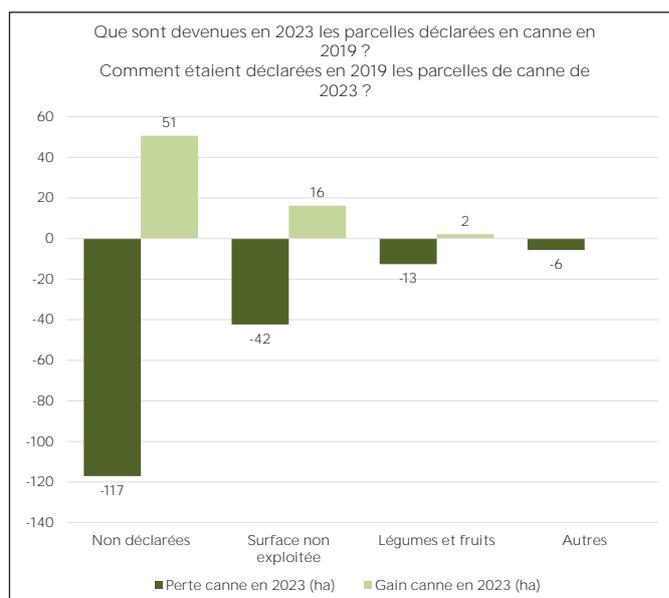
(\*) : Surfaces graphiques déclarées, hors Surfaces Non Agricoles.

Figure 3 - Distribution du nombre d'exploitations par classes de surfaces de canne déclarées à la PAC en 2020 - Bassin de Bois-Rouge



Source : ASP - registre parcellaire graphique 2020

Figure 4 - Entre 2019 et 2023 : pertes et gains de surfaces déclarées en canne à sucre - Bassin de Bois-Rouge



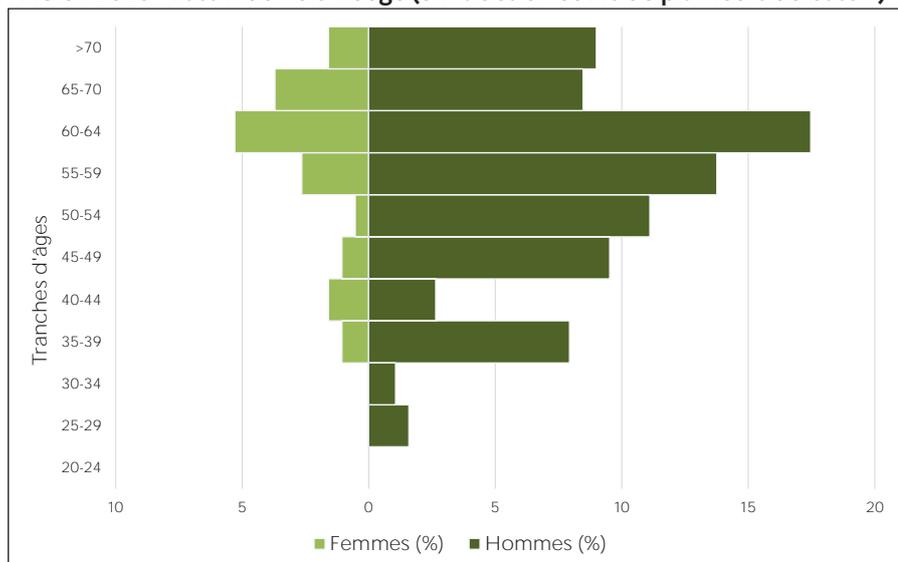
### Note de lecture :

117 hectares déclarés en canne à sucre en 2019 ne sont plus déclarés du tout en 2023. 13 hectares déclarés en canne à sucre en 2019 sont désormais déclarés en légumes et fruits.

A l'inverse, 51 hectares déclarés en canne à sucre en 2023 n'étaient pas déclarés du tout en 2019. 2 hectares déclarés en légumes et fruits en 2019 sont désormais déclarés en canne à sucre.

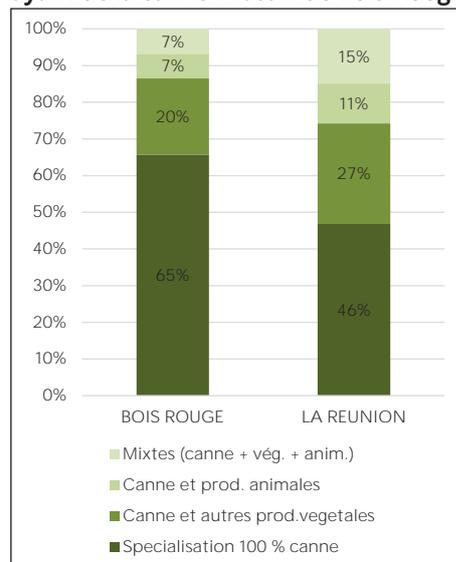
Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023

Figure 5 - Pyramide des âges des chefs d'exploitations déclarant de la canne à la PAC en 2020 - Bassin de Bois-Rouge (en % des effectifs de planteurs du bassin)



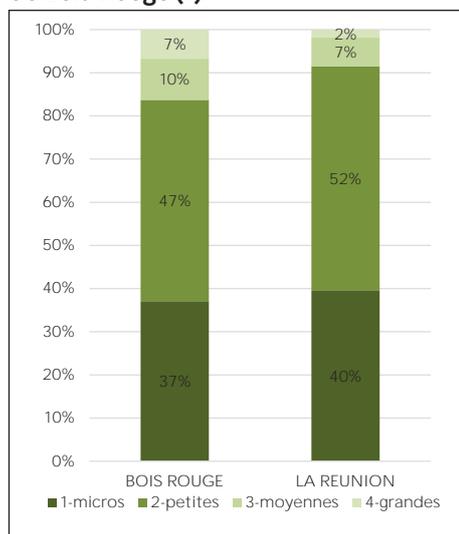
Source : recensement agricole 2020

Figure 6 - Typologie des exploitations ayant de la canne - Bassin de Bois-Rouge



Source : recensement agricole 2020

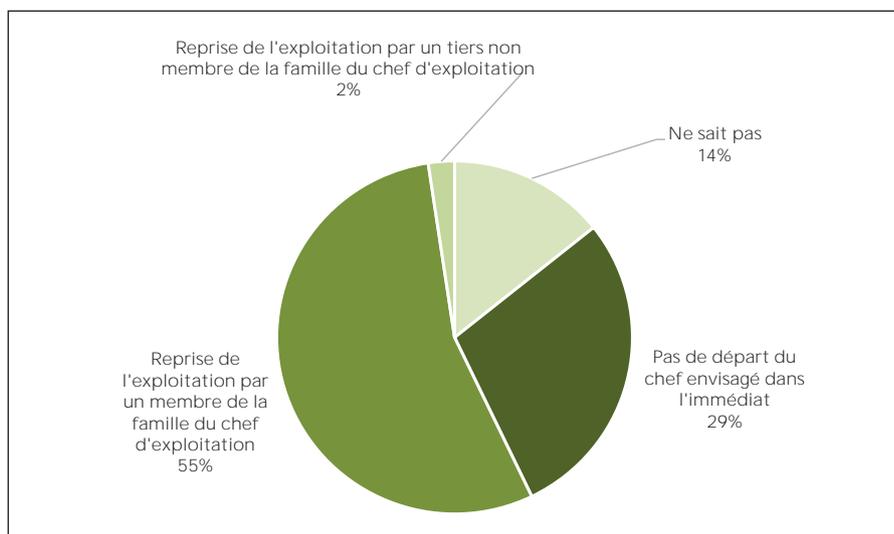
Figure 7 - Dimension économique des exploitations ayant de la canne - Bassin de Bois-Rouge (1)



Source : recensement agricole 2020.

(1) : la dimension économique est définie dans l'encadré «sources et définitions»

Figure 8 - Devenir des exploitations agricoles dont les chefs avaient 60 ans ou plus en 2020 - Bassin de Bois-Rouge



Source : recensement agricole 2020

## Sources et définitions

Le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions.

Les données du recensement agricole ont été croisées avec celles issues des déclarations de surfaces des exploitants au titre de la PAC. Le résultat obtenu permet de produire une analyse par bassin géographique.

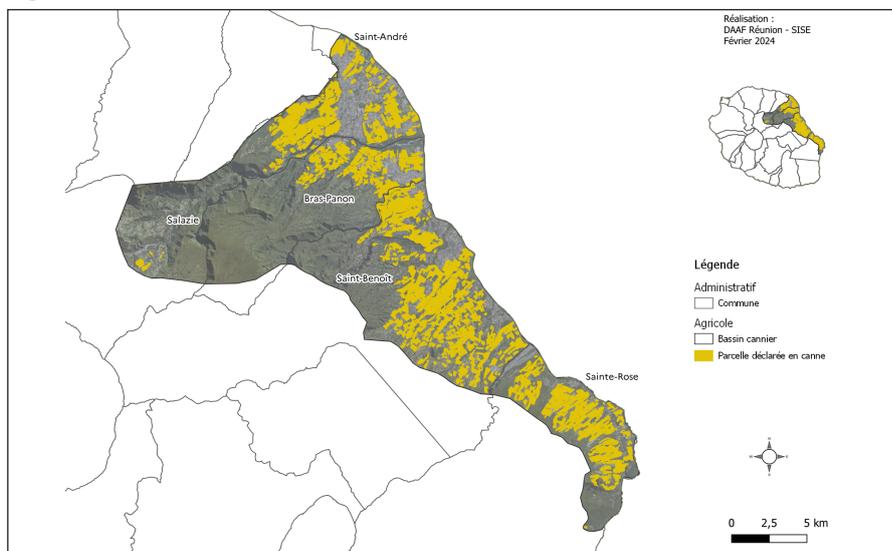
La production brute standard (PBS) donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

# ÉVOLUTION DE LA SURFACE CANNIÈRE DÉCLARÉE À LA PAC

## Analyse territoriale - Bassin cannier de Beaufonds

En 2023, 646 planteurs déclarent 6 060 ha de canne à sucre dans le bassin cannier de Beaufonds, sur une surface médiane de 6,80 ha. 54 % d'entre eux sont spécialisés à 100% dans la culture de canne. Depuis 2019, le nombre d'exploitants déclarant de la canne a baissé de 13 % s'accompagnant d'une baisse des déclarations de surfaces en canne de près de 660 ha.

Figure 1 - Parcelles déclarées en canne à sucre en 2023 - Bassin de Beaufonds



Source : IGN - BD Carto et BD Ortho, CPCS, ASP - registre parcellaire graphique 2023

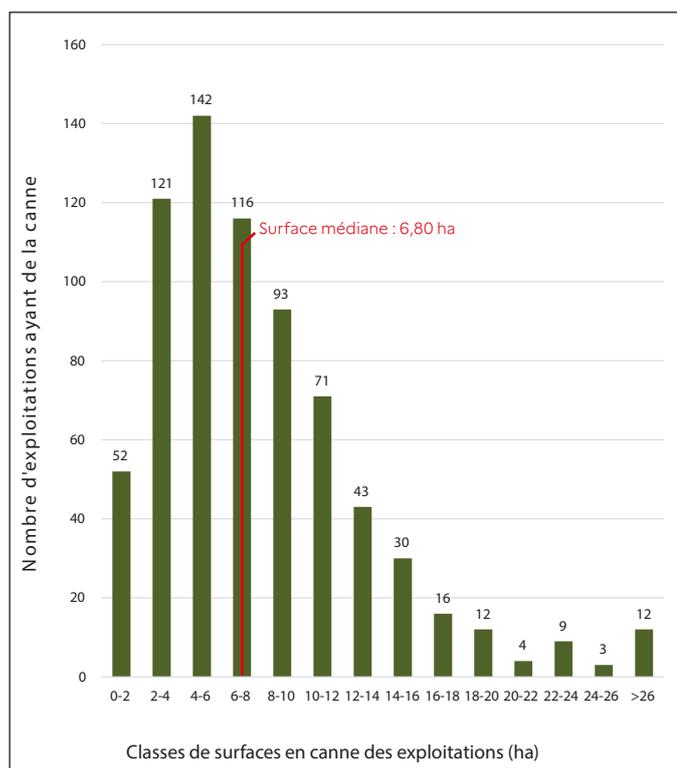
Figure 2 - Évolution des déclarations de surfaces en canne à sucre à la PAC de 2019 à 2023 - Bassin de Beaufonds

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de déclarants PAC	919	908	902	903	893
dont déclarant de la canne	741	724	703	670	640
Surface de canne déclarée (ha) hors SNA (*)	6 722	6 627	6 409	6 191	6 060
Évolution nette (année n - année n-1)		-95	-218	-219	-131

Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 à 2023

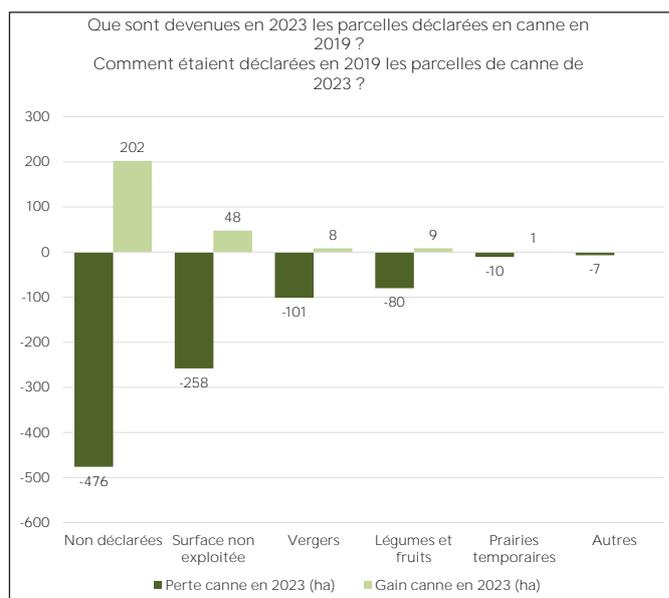
(\*) : Surfaces graphiques déclarées, hors Surfaces Non Agricoles.

Figure 3 - Distribution du nombre d'exploitations par classes de surfaces de canne déclarées à la PAC en 2020 - Bassin de Beaufonds



Source : ASP - registre parcellaire graphique 2020

Figure 4 - Entre 2019 et 2023 : pertes et gains de surfaces déclarées en canne à sucre - Bassin de Beaufonds



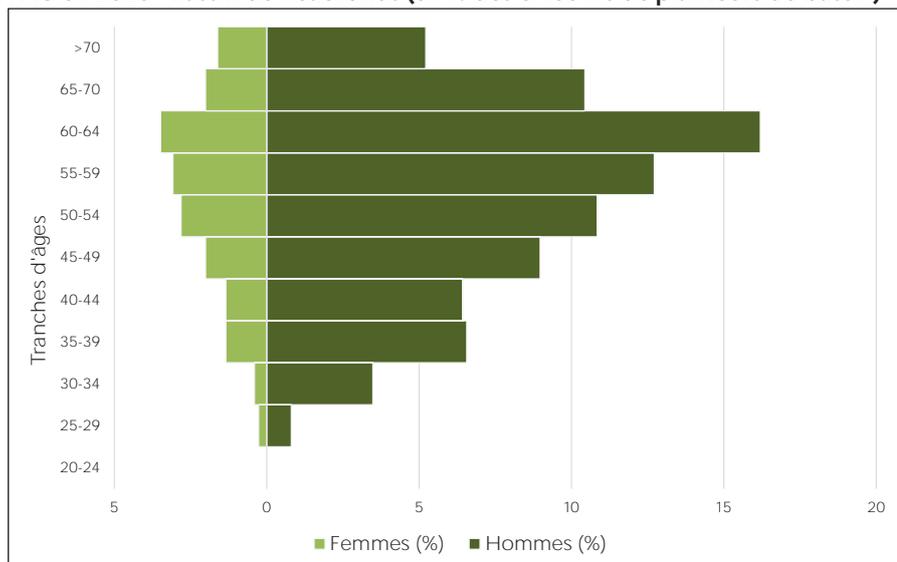
### Note de lecture :

476 hectares déclarés en canne à sucre en 2019 ne sont plus déclarés du tout en 2023. 101 hectares déclarés en canne à sucre en 2019 sont désormais déclarés en vergers.

A l'inverse, 202 hectares déclarés en canne à sucre en 2023 n'étaient pas déclarés du tout en 2019. 8 hectares déclarés en vergers en 2019 sont désormais déclarés en canne à sucre.

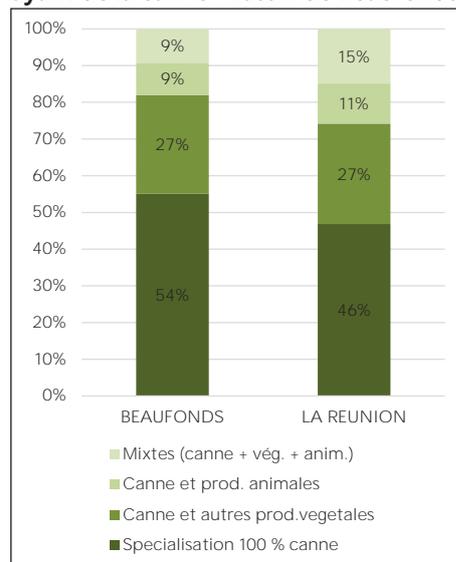
Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023

Figure 5 - Pyramide des âges des chefs d'exploitations déclarant de la canne à la PAC en 2020 - Bassin de Beaufonds (en % des effectifs de planteurs du bassin)



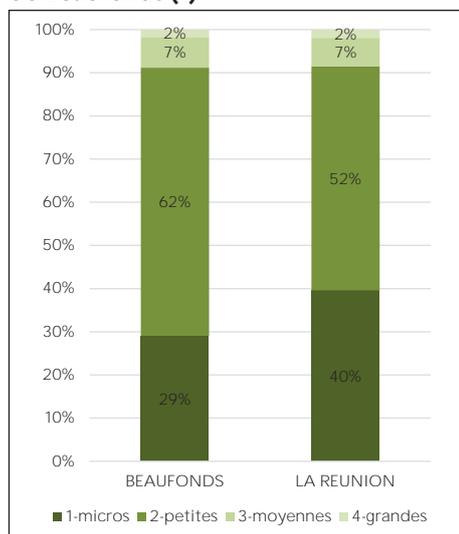
Source : recensement agricole 2020

Figure 6 - Typologie des exploitations ayant de la canne - Bassin de Beaufonds



Source : recensement agricole 2020

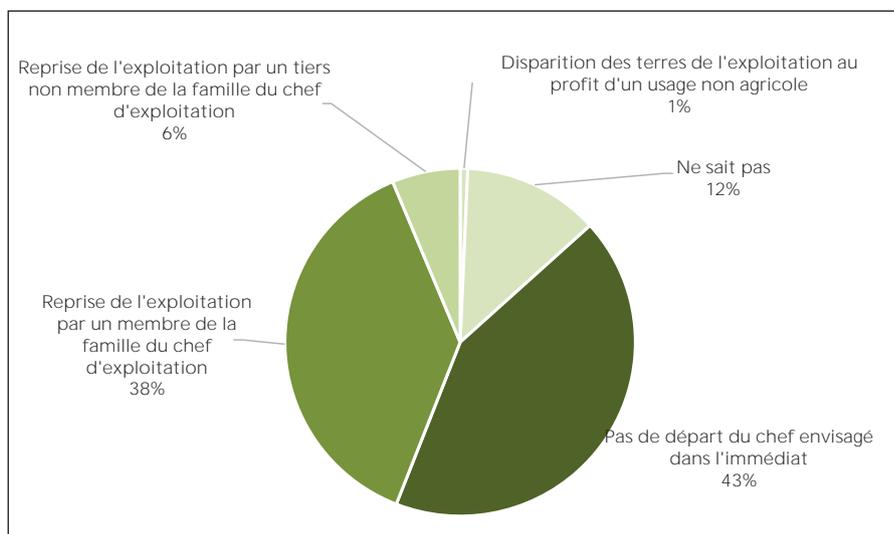
Figure 7 - Dimension économique des exploitations ayant de la canne - Bassin de Beaufonds (1)



Source : recensement agricole 2020.

(1) : la dimension économique est définie dans l'encadré «sources et définitions»

Figure 8 - Devenir des exploitations agricoles dont les chefs avaient 60 ans ou plus en 2020 - Bassin de Beaufonds



Source : recensement agricole 2020

### Sources et définitions

Le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions.

Les données du recensement agricole ont été croisées avec celles issues des déclarations de surfaces des exploitants au titre de la PAC. Le résultat obtenu permet de produire une analyse par bassin géographique.

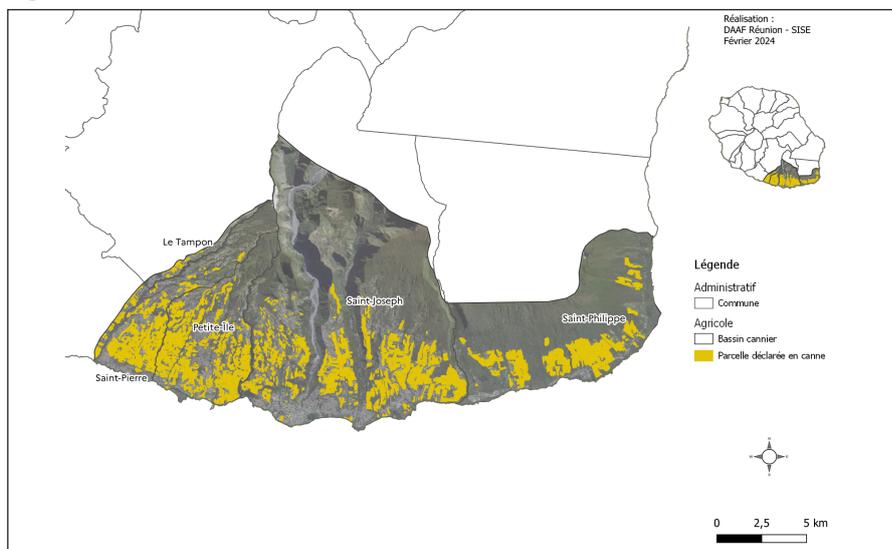
La production brute standard (PBS) donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

# ÉVOLUTION DE LA SURFACE CANNIÈRE DÉCLARÉE À LA PAC

## Analyse territoriale - Bassin cannier de Grands-Bois

En 2023, 551 planteurs déclarent 3 560 ha de canne à sucre dans le bassin cannier de Grands-Bois, sur une surface médiane de 5,32 ha. 40 % d'entre eux sont spécialisés à 100% dans la culture de canne. Depuis 2019, le nombre d'exploitants déclarant de la canne a baissé de 9 % s'accompagnant d'une baisse des déclarations de surfaces en canne de près de 362 ha.

Figure 1 - Parcelles déclarées en canne à sucre en 2023 - Bassin de Grands-Bois



Source : IGN - BD Carto et BD Ortho, CPCS, ASP - registre parcellaire graphique 2023

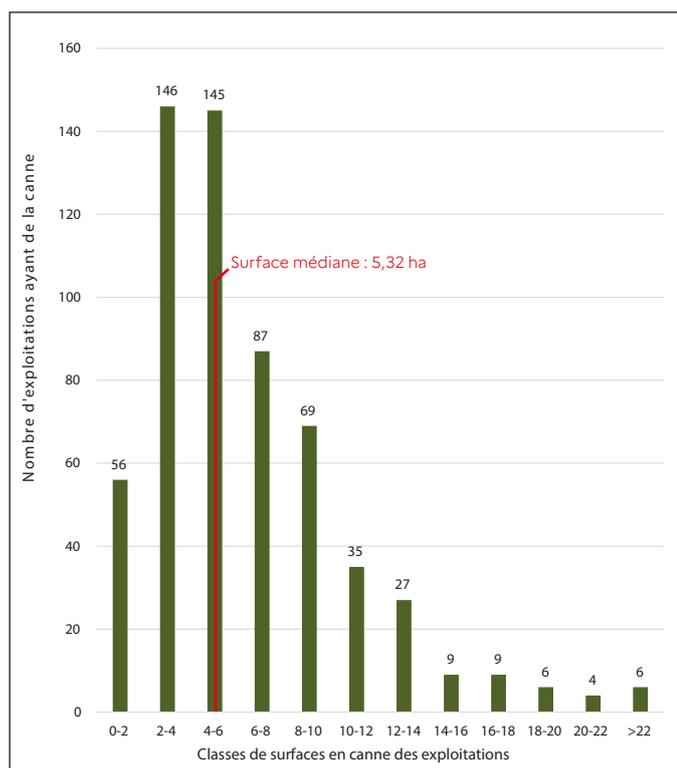
Figure 2 - Évolution des déclarations de surfaces en canne à sucre à la PAC de 2019 à 2023 - Bassin de Grands-Bois

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de déclarants PAC	889	887	865	887	873
dont déclarant de la canne	607	599	585	577	551
Surface de canne déclarée (ha) hors SNA (*)	3 923	3 885	3 793	3 697	3 560
Évolution nette (année n - année n-1)		-37	-92	-96	-137

Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 à 2023

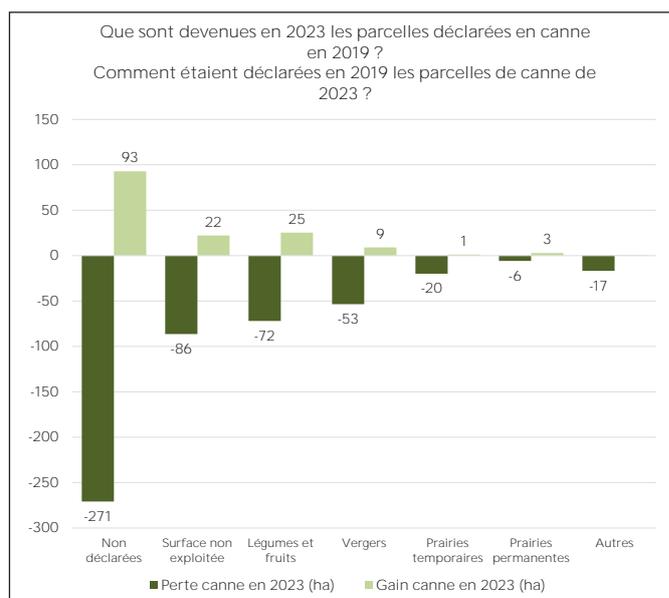
(\*) : Surfaces graphiques déclarées, hors Surfaces Non Agricoles.

Figure 3 - Distribution du nombre d'exploitations par classes de surfaces de canne déclarées à la PAC en 2020 - Bassin de Grands-Bois



Source : ASP - registre parcellaire graphique 2020

Figure 4 - Entre 2019 et 2023 : pertes et gains de surfaces déclarées en canne à sucre - Bassin de Grands-Bois



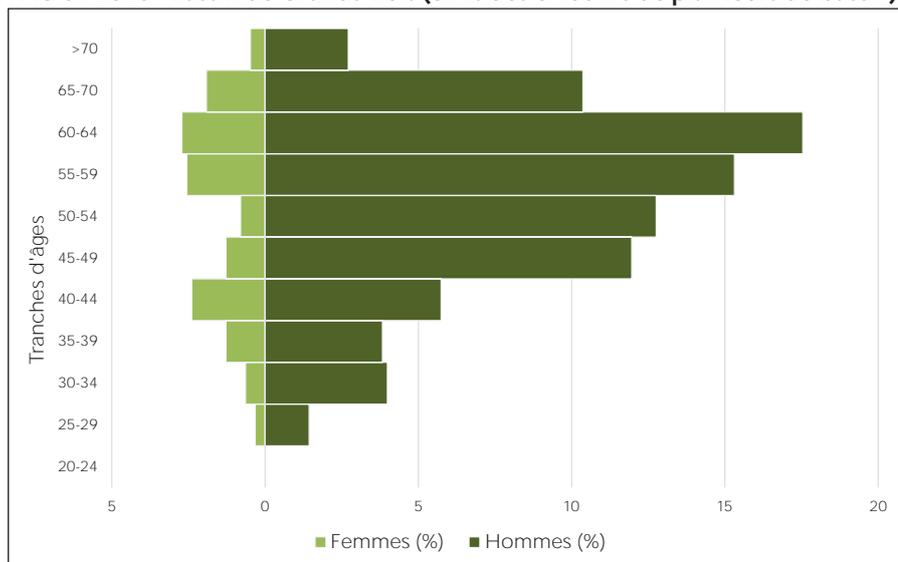
### Note de lecture :

271 hectares déclarés en canne à sucre en 2019 ne sont plus déclarés du tout en 2023. 53 hectares déclarés en canne à sucre en 2019 sont désormais déclarés en vergers.

A l'inverse, 93 hectares déclarés en canne à sucre en 2023 n'étaient pas déclarés du tout en 2019. 9 hectares déclarés en vergers en 2019 sont désormais déclarés en canne à sucre.

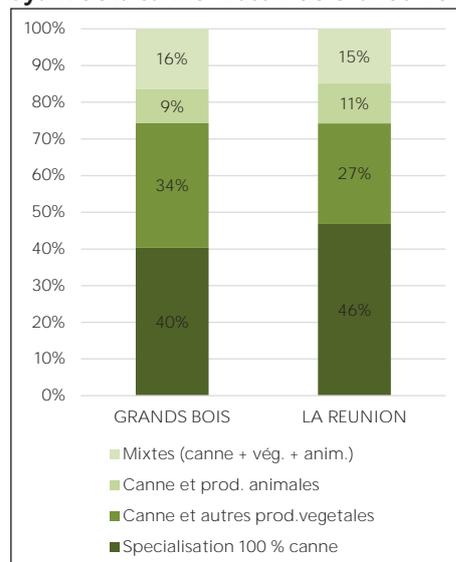
Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023

Figure 5 - Pyramide des âges des chefs d'exploitations déclarant de la canne à la PAC en 2020 - Bassin de Grands-Bois (en % des effectifs de planteurs du bassin)



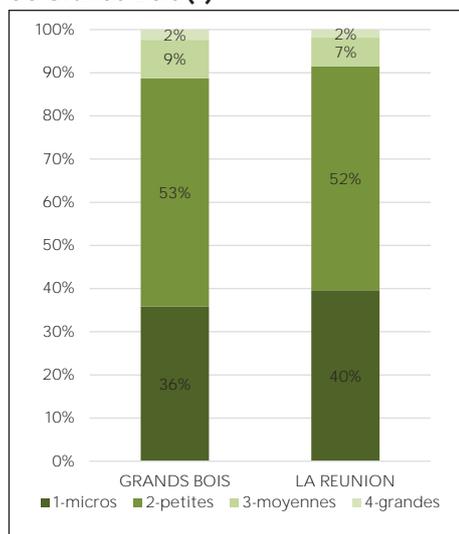
Source : recensement agricole 2020

Figure 6 - Typologie des exploitations ayant de la canne - Bassin de Grands-Bois



Source : recensement agricole 2020

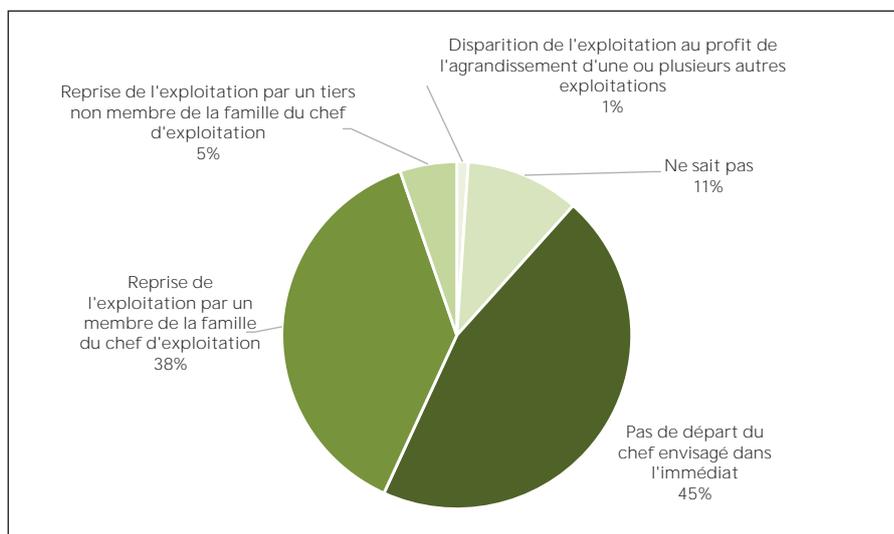
Figure 7 - Dimension économique des exploitations ayant de la canne - Bassin de Grands-Bois (1)



Source : recensement agricole 2020.

(1) : la dimension économique est définie dans l'encadré «sources et définitions»

Figure 8 - Devenir des exploitations agricoles dont les chefs avaient 60 ans ou plus en 2020 - Bassin de Grands-Bois



Source : recensement agricole 2020

### Sources et définitions

Le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions.

Les données du recensement agricole ont été croisées avec celles issues des déclarations de surfaces des exploitants au titre de la PAC. Le résultat obtenu permet de produire une analyse par bassin géographique.

La production brute standard (PBS) donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

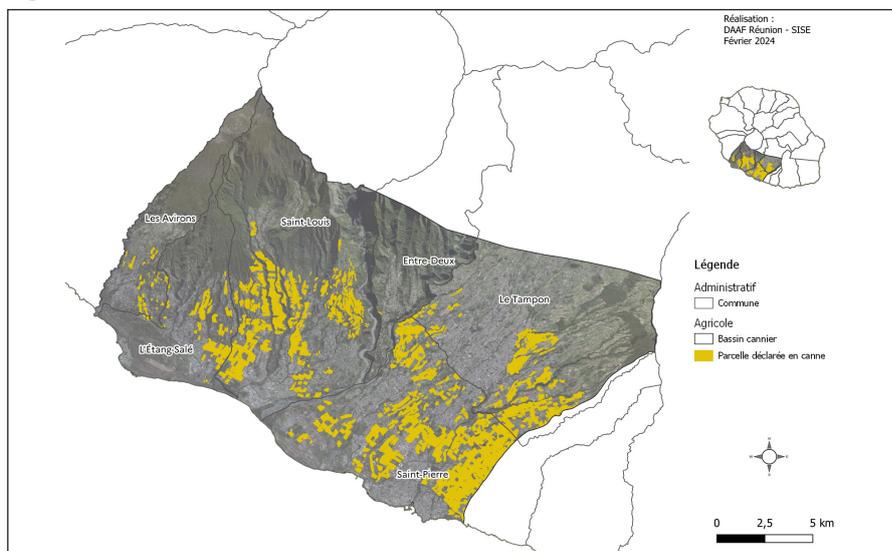
# ÉVOLUTION DE LA SURFACE CANNIÈRE DÉCLARÉE À LA PAC

## Analyse territoriale - Bassin cannier du Gol

En 2023, 575 planteurs déclarent 3 337 ha de canne à sucre dans le bassin cannier du Gol, sur une surface médiane de 4,44 ha. 47 % d'entre eux sont spécialisés à 100% dans la culture de canne.

Depuis 2019, le nombre d'exploitants déclarant de la canne a baissé de 13 % s'accompagnant d'une baisse des déclarations de surfaces en canne de près de 525 ha.

Figure 1 - Parcelles déclarées en canne à sucre en 2023 - Bassin du Gol



Source : IGN - BD Carto et BD Ortho, CPCS, ASP - registre parcellaire graphique 2023

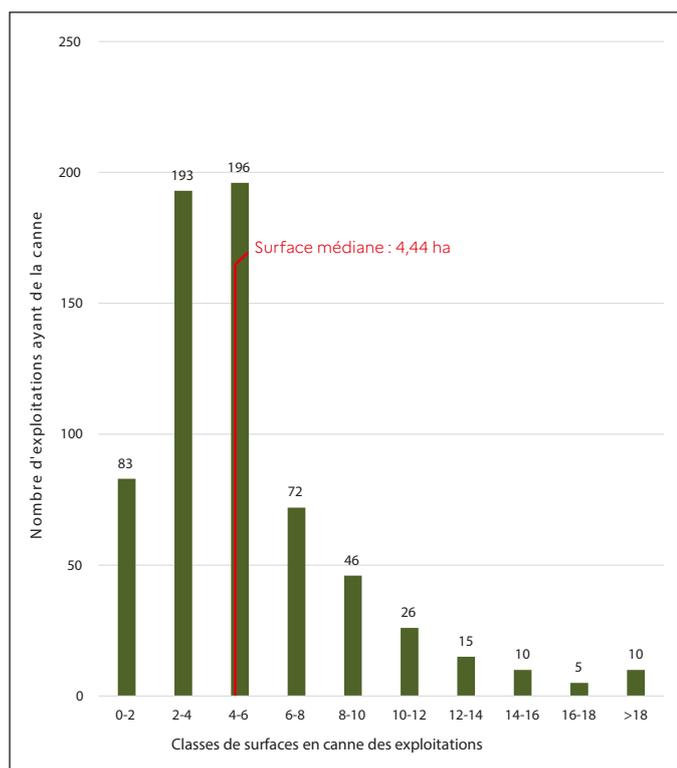
Figure 2 - Évolution des déclarations de surfaces en canne à sucre à la PAC de 2019 à 2023 - Bassin du Gol

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de déclarants PAC	1 219	1 229	1 198	1 196	1 190
dont déclarant de la canne	663	656	626	608	575
Surface de canne déclarée (ha) hors SNA (*)	3 862	3 808	3 639	3 509	3 337
Évolution nette (année n - année n-1)		- 54	- 169	- 130	- 172

Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 à 2023

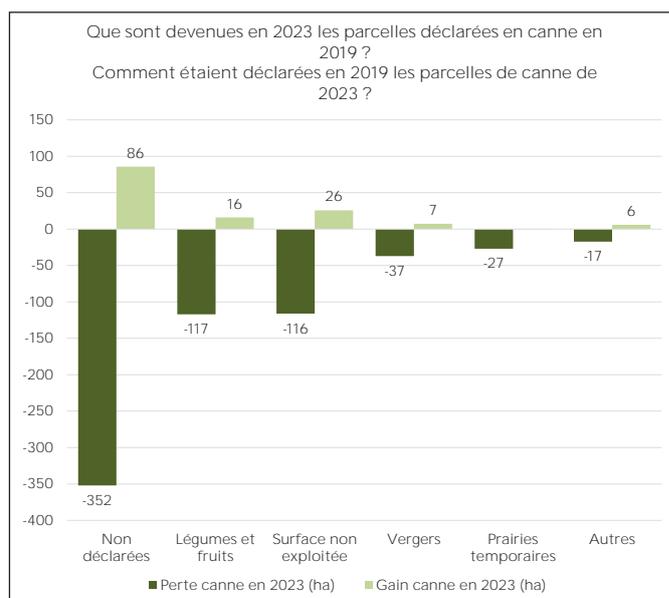
(\*) : Surfaces graphiques déclarées, hors Surfaces Non Agricoles.

Figure 3 - Distribution du nombre d'exploitations par classes de surfaces de canne déclarées à la PAC en 2020 - Bassin du Gol



Source : ASP - registre parcellaire graphique 2020

Figure 4 - Entre 2019 et 2023 : pertes et gains de surfaces déclarées en canne à sucre - Bassin du Gol



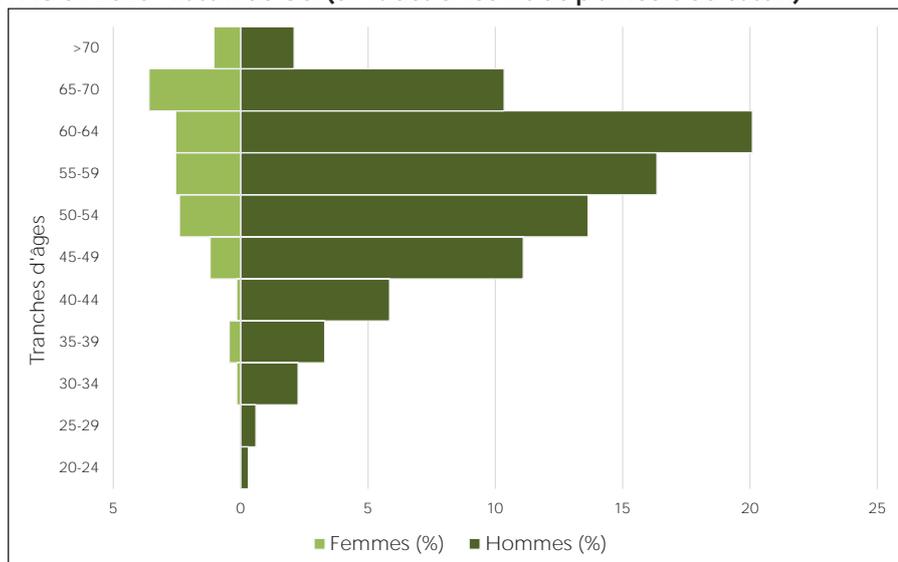
### Note de lecture :

352 hectares déclarés en canne à sucre en 2019 ne sont plus déclarés du tout en 2023. 117 hectares déclarés en canne à sucre en 2019 sont désormais déclarés en légumes et fruits.

A l'inverse, 86 hectares déclarés en canne à sucre en 2023 n'étaient pas déclarés du tout en 2019. 16 hectares déclarés en légumes et fruits en 2019 sont désormais déclarés en canne à sucre.

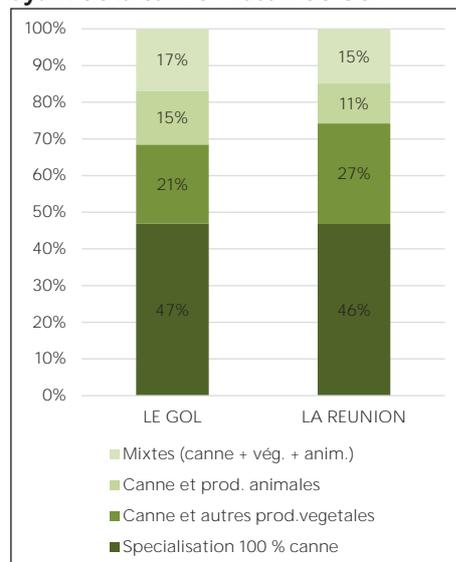
Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023

Figure 5 - Pyramide des âges des chefs d'exploitations déclarant de la canne à la PAC en 2020 - Bassin du Gol (en % des effectifs de planteurs du bassin)



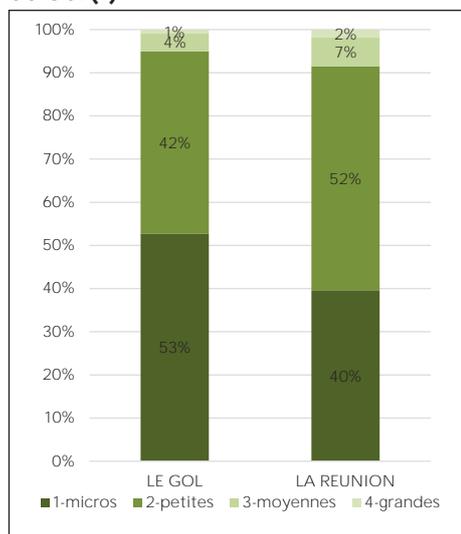
Source : recensement agricole 2020

Figure 6 - Typologie des exploitations ayant de la canne - Bassin du Gol



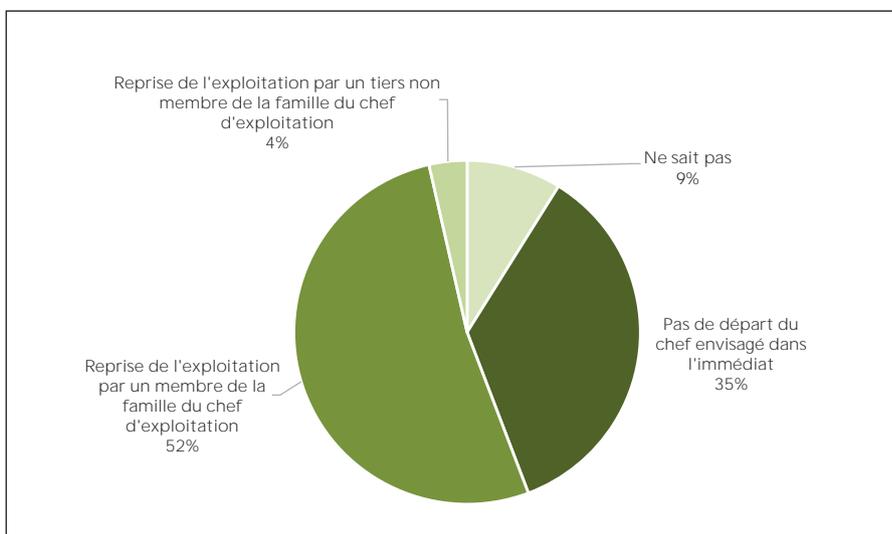
Source : recensement agricole 2020

Figure 7 - Dimension économique des exploitations ayant de la canne - Bassin du Gol (1) Figure 8 - Devenir des exploitations agricoles dont les chefs avaient 60 ans ou plus en 2020 - Bassin du Gol



Source : recensement agricole 2020.

(1) : la dimension économique est définie dans l'encadré «sources et définitions»



Source : recensement agricole 2020

### Sources et définitions

Le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions.

Les données du recensement agricole ont été croisées avec celles issues des déclarations de surfaces des exploitants au titre de la PAC. Le résultat obtenu permet de produire une analyse par bassin géographique.

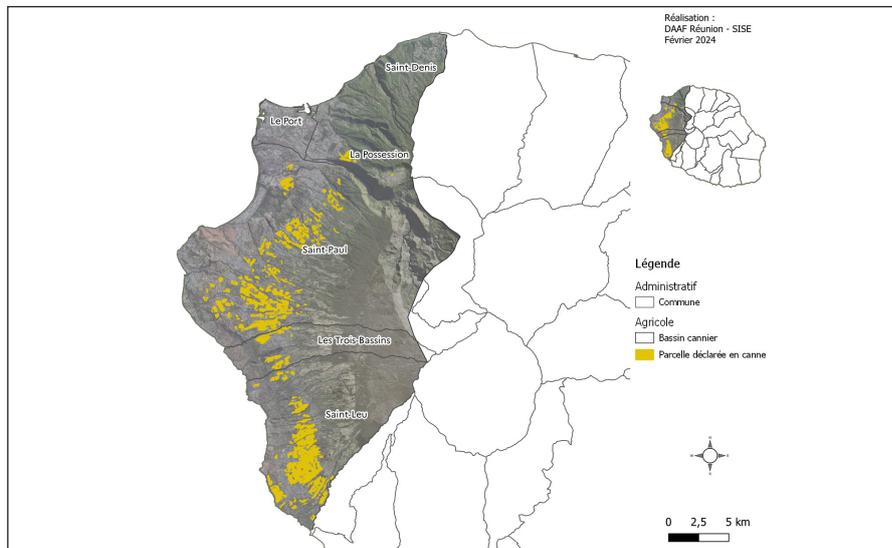
La production brute standard (PBS) donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

# ÉVOLUTION DE LA SURFACE CANNIÈRE DÉCLARÉE À LA PAC

## Analyse territoriale - Bassin cannier de Savanna

En 2023, 370 planteurs déclarent 2 219 ha de canne à sucre dans le bassin cannier de Savanna, sur une surface médiane de 4,96 ha. 34 % d'entre eux sont spécialisés à 100% dans la culture de canne. Depuis 2019, le nombre d'exploitants déclarant de la canne a baissé de 12 % s'accompagnant d'une baisse des déclarations de surfaces en canne de près de 269 ha.

Figure 1 - Parcelles déclarées en canne à sucre en 2023 - Bassin de Savanna



Source : IGN - BD Carto et BD Ortho, CPCS, ASP - registre parcellaire graphique 2023

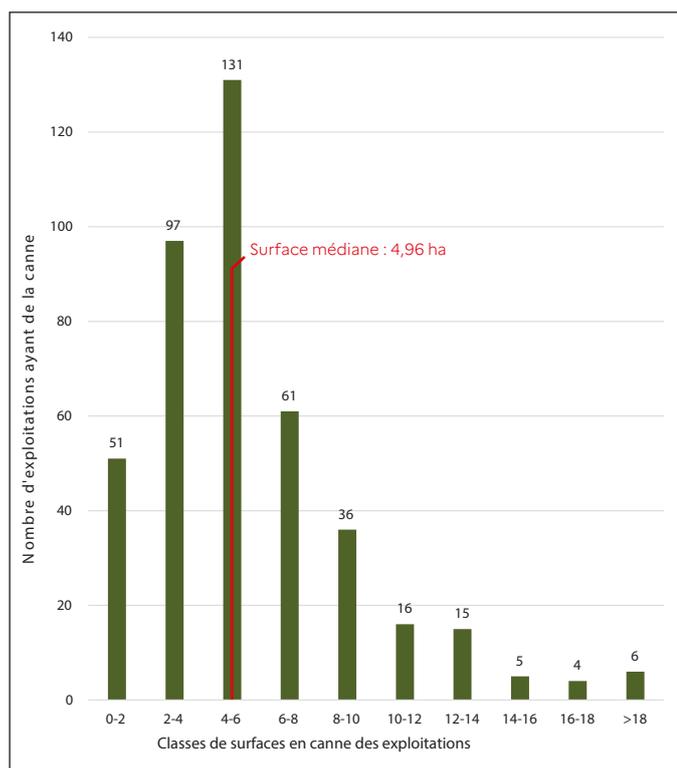
Figure 2 - Évolution des déclarations de surfaces en canne à sucre à la PAC de 2019 à 2023 - Bassin de Savanna

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de déclarants PAC	676	695	683	691	692
dont déclarant de la canne	420	422	402	375	370
Surface de canne déclarée (ha) hors SNA (*)	2 489	2 538	2 402	2 271	2 219
Évolution nette (année n - année n-1)		+ 49	-136	-130	-52

Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 à 2023

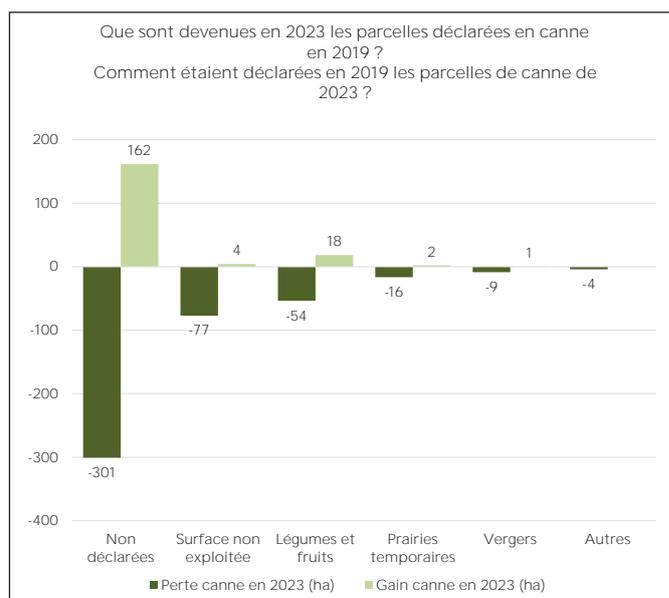
(\*) : Surfaces graphiques déclarées, hors Surfaces Non Agricoles.

Figure 3 - Distribution du nombre d'exploitations par classes de surfaces de canne déclarées à la PAC en 2020 - Bassin de Savanna



Source : ASP - registre parcellaire graphique 2020

Figure 4 - Entre 2019 et 2023 : pertes et gains de surfaces déclarées en canne à sucre - Bassin de Savanna



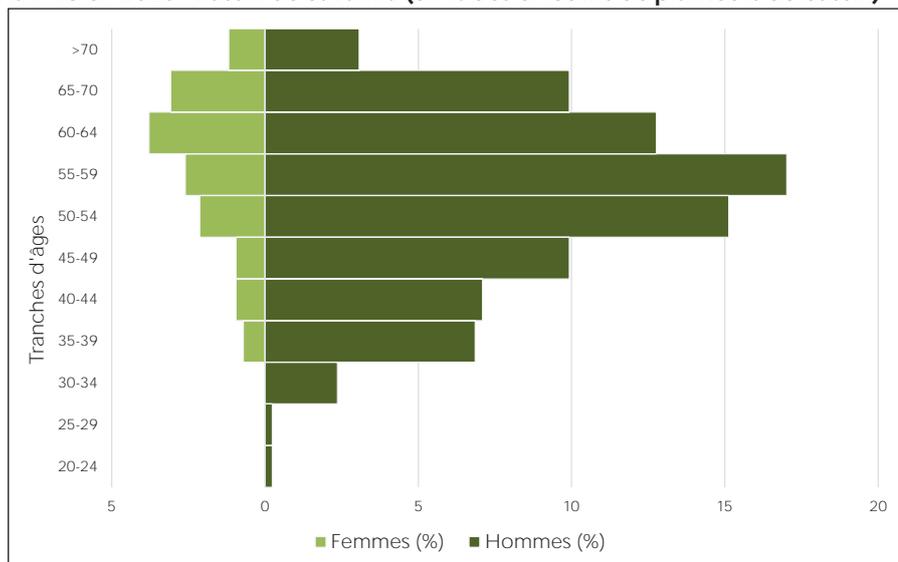
### Note de lecture :

301 hectares déclarés en canne à sucre en 2019 ne sont plus déclarés du tout en 2023. 54 hectares déclarés en canne à sucre en 2019 sont désormais déclarés en légumes et fruits.

A l'inverse, 162 hectares déclarés en canne à sucre en 2023 n'étaient pas déclarés du tout en 2019. 18 hectares déclarés en légumes et fruits en 2019 sont désormais déclarés en canne à sucre.

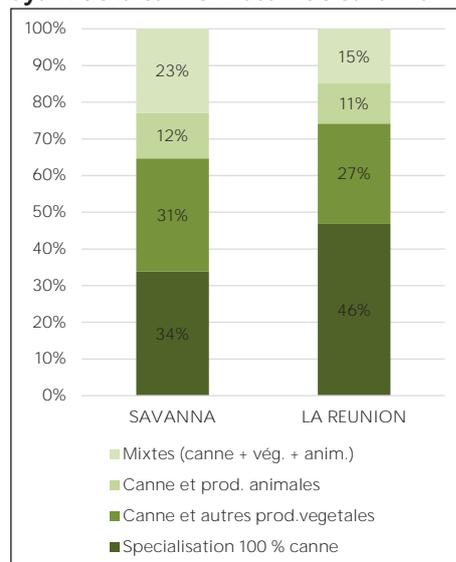
Source : ASP - registres parcellaires graphiques 2019 et 2023

Figure 5 - Pyramide des âges des chefs d'exploitations déclarant de la canne à la PAC en 2020 - Bassin de Savanna (en % des effectifs de planteurs du bassin)



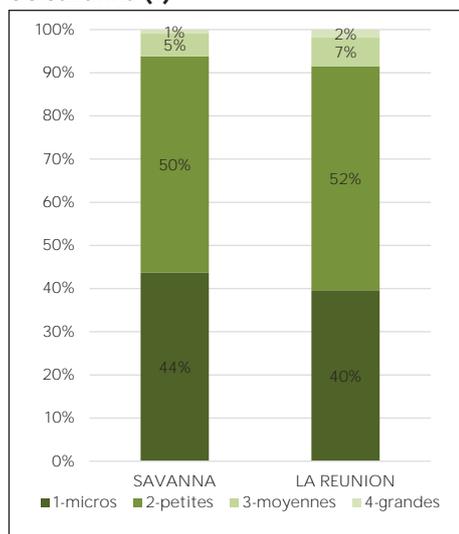
Source : recensement agricole 2020

Figure 6 - Typologie des exploitations ayant de la canne - Bassin de Savanna



Source : recensement agricole 2020

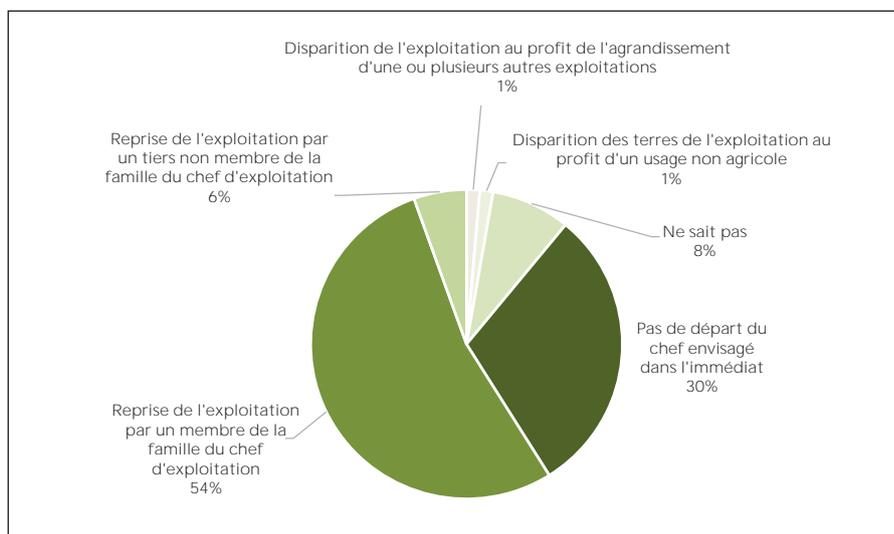
Figure 7 - Dimension économique des exploitations ayant de la canne - Bassin de Savanna (1)



Source : recensement agricole 2020.

(1) : la dimension économique est définie dans l'encadré «sources et définitions»

Figure 8 - Devenir des exploitations agricoles dont les chefs avaient 60 ans ou plus en 2020 - Bassin de Savanna



Source : recensement agricole 2020

## Sources et définitions

Le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions.

Les données du recensement agricole ont été croisées avec celles issues des déclarations de surfaces des exploitants au titre de la PAC. Le résultat obtenu permet de produire une analyse par bassin géographique.

La production brute standard (PBS) donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.